

côte d'azur

la phrase

- Aucune suite ne sera donnée si le canton s'y oppose et si une quelconque nocivité est démontrée -

Gilbert Mari,
conseiller général

le chiffre du jour

30 000 C'est, en tonnes, le poids des déchets à enfouir chaque année pour que le site atteigne son seuil de rentabilité.

inquiétudes transfrontalières

Les inquiétudes des habitants de Piène sont partagées par certains élus d'un village italien situé à proximité du site. Mauro Ferri affirme en effet que le vallon de la Scuisse alimente une nappe phréatique dont dépendent 150 000 habitants de la vallée d'Imperia.

Le hameau de Piène refuse les déchets ultimes sous son sol

ENFOUISSEMENT Des habitants d'une bourgade de la Roya craignent les nuisances que pourrait provoquer un projet de stockage de déchets près de chez eux.

La colère gronde à Piène-Haute, un beau hameau de la commune de Breil-sur-Roya perché sur un éperon rocheux. Ses cinquante habitants permanents ont récemment appris qu'un proche vallon pourrait accueillir l'un des deux centres d'enfouissement des déchets ultimes (après tri et compostage) censés voir le jour dans les Alpes-Maritimes.

De signer une pétition de défiance. En attendant, annoncent les plus déterminés, de bloquer des routes. A un kilomètre à vol d'oiseau des habitations et tout près de la frontière italienne, le site envisagé couvre dans le vallon de Scuisse 51 hectares de garigue.

Censé fonctionner pendant trente ans, il absorberait les déchets ultimes de la vallée de la Roya (5000 t par an) mais également ceux de l'est du département, voire d'ailleurs pour atteindre un seuil de rentabilité évalué à 30 000 t.



A Piène-Haute, tous les habitants auraient signé la pétition de défiance.

(Photos Frantz Bouton)

L'installation créerait dix emplois et générerait une manne financière pour la commune, en taxe professionnelle et autres retombées. Elle permettrait également de diminuer le coût de traitement des ordures.

- Celui-ci, explique le conseiller général Gilbert Mari, est de 260 euros la tonne. Il chuterait à 150 euros si le centre voit le jour -

Mais de ces carottes, les habitants de Piène, pour l'instant, ne veulent pas.

- Les nuisances l'emportent largement sur les avantages, avance Jean-Laurent Cotta, président de l'association de défense. Sur une route étroite va circuler une noria de camions de gros gabarit. Il y aura du bruit, des odeurs et des infiltrations à terme, les bâches stockant les déchets ayant une durée de vie de cent ans maximum. Un élu italien de la proche commune d'Olivetta, Mauro Ferri, relate une autre inquiétude. - Le vallon de Scuisse alimente en aval une nappe phréatique dont dépendent 150 000 habitants de la province d'Imperia. Qu'advient-il en cas de fuite? - Piène, ajoute Jean-Lau-

rent Cotta, n'est pas contre un tel centre mais juge inopportun de l'implanter ici. - Et le directeur commercial de rappeler la proximité d'un sentier de grande randonnée et d'un secteur Natura 2000, le caractère préservé du lieu et son appartenance à la zone périphérique du parc du Mercantour. Avec en filigrane, le refus de récupérer les déchets de la zone lit-

Des élus marchent sur des œufs

Le projet ira-t-il à terme? Les élus de la vallée semblent marcher sur des œufs. - Aucune suite ne sera donnée si le canton

s'y oppose et si une quelconque nocivité est démontrée - répète Gilbert Mari en promettant de laisser à Piène le libre choix d'un cabinet d'experts. - Que les gens aient peur, c'est humain, relève le maire de Breil, Joseph Ghilardi. A l'issue d'une campagne d'explication, je les laisserai prendre leurs responsabilités. Le député-maire de Menton,

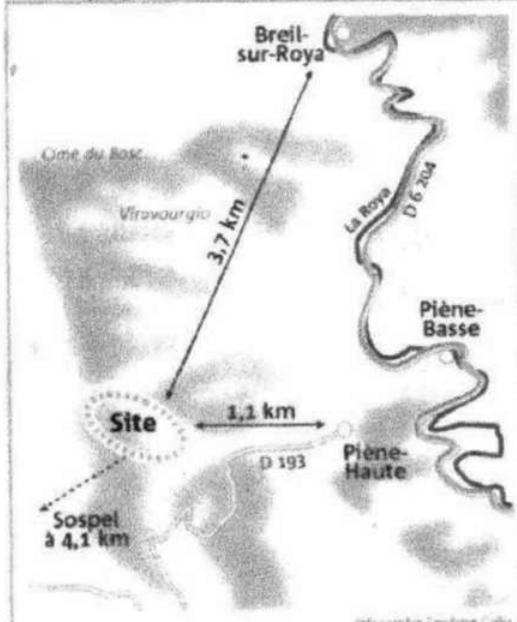
plat. Mais est-ce vraiment possible? A croire les élus de la Roya, le vallon de Scuisse a été retenu car - c'était le seul à remplir les critères requis -

JEAN-PAUL FRONZES



Jean-Laurent Cotta, président de l'association de défense, désigne de la main le vallon retenu pour accueillir un centre d'enfouissement des déchets ultimes

Le site projeté dans la basse vallée de la Roya



mandelieu.a déjà dit non

Egalement pressenti, cette fois-ci à l'ouest du département, Mandelieu a déjà dit non. Deux terrains, à Barbossi et aux « Œufs de bouc », avaient été retenus pour accueillir un centre d'enfouissement. Mais le conseil municipal s'y est opposé. - Le plan local d'urbanisme, qui n'a pas été attaqué, exclut désormais une telle possibilité - assure le maire, Henri Leroy, qui se targue du soutien de 15 000 pétitionnaires, a mis en avant la loi Littoral et le classement de Mandelieu dans le massif de l'Estérel. Le département peut-il passer en force en recourant à des procédures d'intérêt général?

susciter une levée de boucliers. L'enjeu serait colossal. Les A.-M. produisent chaque année 1,2 million de tonnes d'ordures. La moitié est recyclable ou compostable. Que faire du reliquat, alors que les incinérateurs sont censés s'arrêter, en 2018 à Antibes, et que la décharge de la Glacière devrait fermer en 2013? - Il faudra bien ouvrir deux centres d'enfouissement, l'un à l'est, l'autre à l'ouest - explique Eric Ciotti, directeur de cabinet du président du conseil général, Christian Estrosi. En réfutant tout risque pour les riverains. Elu Vert et membre de la commission environnement du dé-

partement également en faveur de ces centres. A une condition : que la notion de déchets ultimes soit redéfinie et ne comprenne pas de détritiques susceptibles de fermenter. Il se prononce contre les incinérateurs « produisant des dioxines et des mâchefers dont on ne sait que faire ». Le maire de Mandelieu n'est pas d'accord : « Mis aux normes, l'incinérateur d'Antibes se situe en dessous des normes européennes. Je souhaite sa poursuite d'activité ». Dans un département très en retard dans le traitement des déchets, le débat, on le voit, ne fait que commencer.